



*L'efficacité réformiste*  
**SAREL**

21 Octobre 2011

# Prime « Partage » des Profits

Suite aux annonces du petit bonhomme SARKOSY concernant le versement d'une prime exceptionnelle de 1000 €, la Direction Schneider a réuni plusieurs fois les organisations syndicales pour négocier.

Mais à l'issue de plusieurs rencontres, l'ensemble des organisations syndicales a rejeté les propositions indécentes de la Direction Schneider soit :

- 1) Si signature de l'accord : 200 € + 100 € d'abondement si placement dans le PEG (Plan Epargne Groupe).
- 2) Si absence de signature de l'accord : 150 € + 150 € d'abondement si placement

Pour F.O, et Xavier BERTRAND l'a confirmé « une plaisanterie de mauvais goût » et une véritable provocation envers les salariés par rapport aux gains réalisés.



## Décision unilatérale de la Direction Schneider / Montant de la prime

Suite aux refus des organisations syndicales de signer l'accord du partage des profits, et Conformément aux termes de la Loi, la Direction a pris la décision unilatérale de verser à l'ensemble des salariés du groupe du groupe Schneider France les montants suivants :

A) Si placement PEG : prime de 200 € (brut) + 50% d'abondement maxi soit 100 € = 300 €

B) Sans placement : versement d'une prime de 200 € brut (soumis à la CSG/CRDS)

## Modalités d'attribution :

Le versement de cette prime se fera sur la paie du mois de décembre 2011.

## Conclusion

1,7 milliard pour les actionnaires, 200 € par salariés, quelle supercherie ?  
On est très loin des promesses de Mr. SARKOZI d'attribuer une prime de 1000 € aux salariés qui ont fait fructifier leurs entreprises.

Pour FO, cette contre partie par rapport aux résultats ahurissant réalisés par Schneider n'aurait été qu'une juste réponse par rapport aux efforts consentis par l'ensemble du personnel.

Une fois encore, les salariés du Groupe Schneider auront été les dindons de la farce.

Retrouvez les tracts F.O Sarel sur le site Internet de F.O SCHNEIDER [www.fo-schneider.com](http://www.fo-schneider.com)



**Force Ouvrière, la compétence, l'efficacité et la responsabilité**